

Examens médicaux obligatoires de l'enfant jusqu'à 16 ans

Dernière mise à jour le: 07/11/2023



Suite aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, le nouveau calendrier des examens obligatoires de l'enfant propose 20 consultations jusqu'à 16 ans (1). 17 de ces examens sont à réaliser avant la 6ème année. Il y a 211 139 enfants de moins de 5 ans dans la région des Pays de la Loire, soit une moyenne de plus de 60 enfants par médecin généraliste (2).



COTATION

Les 20 consultations obligatoires **sont prises en charge à 100% en tiers payant.**

Ces consultations sont facturées selon 4 codes différents en fonction de l'âge de l'enfant et selon 2 modes de prise en charge : le risque maternité jusqu'à 12 jours puis le risque maladie. **Pour toutes les consultations après le 12ème jour, il ne faut plus facturer au risque maternité.**

Les 3 consultations COE donnent lieu à la rédaction d'un **certificat médical à adresser à la PMI.**

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

Examens obligatoires de l'enfant <i>(Arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant)</i>	Âge de l'enfant	Facturation MG	Risque
1 • Dans les huit jours qui suivent la naissance	0 à 8 jours	COE (47,50 €)	Maternité
2 • Au cours de la deuxième semaine	8 à 12 jours	G + MEG (31,50€)	
	13 ou 14 jours	COD (31,50 €)	Maladie
3 • Avant la fin du premier mois	de 2 semaines à 1 mois		
4 • Au cours du deuxième mois	1 mois		
5 • Au cours du troisième mois	2 mois		
6 • Au cours du quatrième mois	3 mois		
7 • Au cours du cinquième mois	4 mois		
8 • Au cours du sixième mois	5 mois		
9 • Au cours du neuvième mois	8 mois		
10 • Au cours du douzième mois	11 mois	COD (31,50 €)	
11 • Au cours du treizième mois	12 mois		
12 • Entre seize et dix-huit mois	16, 17 ou 18 mois	COE (47,50 €)	
13 • Au cours du vingt quatrième ou du vingt cinquième mois	23 ou 24 mois		
14 • Au cours de la troisième année	2 ans		
15 • Au cours de la quatrième année	3 ans	COD (31,50 €)	
16 • Au cours de la cinquième année	4 ans		
17 • Au cours de la sixième année	5 ans	COB (26,50 €)	
18 • Entre 8 et 9 ans	8 - 9 ans		
19 • Entre 11 et 13 ans	11 - 13 ans		
20 • Entre 15 et 16 ans	15 - 16 ans		

Facturation en tiers payant :

- Feuille de Soins Électronique : le professionnel positionne au niveau de son logiciel le tiers payant.
- Feuille de Soins Papier : le professionnel indique « L'assuré n'a pas payé la part obligatoire ».

INDICATIONS

Ces 20 examens ont pour objet :

- la surveillance de la croissance staturo-pondérale (évolution du poids et de la taille en fonction de l'âge) et du développement physique,
- la surveillance psychomotrice,
- la surveillance affective de l'enfant,
- le dépistage précoce des anomalies ou des déficiences,
- et la pratique des vaccinations.

Ils permettent également de collecter, de façon anonyme, des données à des fins statistiques et épidémiologiques (3).

On doit retrouver dans le dossier médical patient (et le carnet de santé de l'enfant) :

- la taille, le poids, un résumé de l'examen clinique et le résultat des dépistages réalisés avant ou pendant la consultation.

AIDE PRATIQUE

LE CONSEIL EN +

À partir du 13^e jour et jusqu'aux 5 ans révolus, toutes les consultations de l'enfant hors consultations obligatoires sont facturées avec la majoration MEG. Elles sont prises en charge au titre du risque maladie à hauteur de 70% comme les autres actes.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [Recommandations HSCP, carnet de santé de l'enfant](#)

(2) *Données SNDS 2017, tous régimes (exploitation Caisse d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique)*

(3) [Recommandations HAS](#)